

Trust général du Canada

Un scandale que les travailleurs ne peuvent supporter



Les 42 travailleurs du Trust général du Canada, en grève depuis le 28 janvier ne sont pas seuls. Ils ont derrière eux les 175,000 syndiqués de la CSN et les 1,300 syndicats affiliés qui sont invités à boycotter cet employeur. Et les camarades de la FTQ et de la CEQ sont invités à faire de même.

de la même "famille royale". La "famille des travailleurs" est forcée encore une fois de ne compter que sur ses propres moyens.

On brasse des millions
Un autre enjeu de cette lutte est de faire une percée syn-

dicale dans le milieu de la finance. C'est dans ce milieu que se brassent le plus de millions et où les travailleurs sont parmi les plus exploités: plusieurs employés du Trust, soutiens de famille, ne gagnent pas \$100 par semaine. C'est un scandale!

La collusion entre la direction du Trust et la direction de l'Etat est aussi un scandale. Aucun syndiqué ne peut supporter un tel scandale. C'est pourquoi les syndicats qui ont de l'argent placé au Trust général doivent le retirer.

Ca fait 100 ans

Rien n'est jamais acquis en système capitaliste. L'enjeu de cette lutte est de faire admettre au Trust général, un droit qui est inscrit dans nos lois depuis plus de cent ans: le droit d'association. Cet employeur ne reconnaît pas le syndicat et refuse de négocier depuis l'automne 75. Et on ne peut compter sur ce gouvernement pour qu'il force la compagnie à respecter la loi. **Arthur Simard**, le président du conseil d'administration du Trust, et **Robert Bourassa** sont membres

Le Travail

On saute une édition

Le prochain numéro du journal Le Travail ne paraîtra que la semaine suivant le congrès. Il s'agira d'une édition spéciale consacrée aux principales décisions du congrès.

"Nous ne demandons que justice"

—les occupants d'Uniroyal

Une douzaine de travailleurs d'Uniroyal occupent leur usine depuis vendredi soir dernier. Ils ont jusqu'à présent réussi à amener la compagnie à négocier. Leur geste a été motivé par une série de "considérants" qu'ils nous ont transmis. En voici la liste.

CONSIDERANT QUE le 3 novembre 1975 nous en sommes venus à une entente avec les négociateurs locaux de la compagnie UNIROYAL. C'est M. Ross Dickson de Kitchener en Ontario qui a refusé de signer la convention convenue entre les parties.

Nous avons le rare privilège d'être sans convention depuis plus de 4 ans dont 2 années en grève.

Le gouvernement du Québec n'a rien fait pour régler le conflit. Il s'est prêté au jeu des procédures judiciaires d'UNIROYAL qui a eu le culot de se rendre jusqu'en cour

suprême pour contester notre accréditation.

La compagnie (aux 2 milliards et demi de profits) veut fermer l'usine de ville d'Anjou à cause de notre lutte.

Nous avons donné en moyenne 25 ans de notre vie à cette compagnie.

Notre moyenne d'âge est de 44 ans. D'ici cinq ans, près de 20 de nos 60 camarades seront à la pension. Nous ne pouvons à notre âge nous trouver un emploi.

La stratégie des fermetures d'usine est un scénario des multinationales: UNIROYAL,

GREB SHOES, HEATEX, ENGRAIS DU ST-LAURENT, etc... elle ne sont ici que pour nous exploiter et font porter sur notre dos ces fermetures.

Uniroyal se paie des annonces dans les journaux et à la télévision pour contrer nos efforts de boycottage des produits Uniroyal.

Cette compagnie s'est moquée continuellement de nous en engageant des avocats aussi mesquins que Roy Heenan, qui s'est rendu tristement célèbre lors du conflit à United Aircraft.

Nous sommes des otages de l'impérialisme américain. Seule la détermination et la solidarité de la classe ouvrière peut vaincre.

Les occupants d'Uniroyal

Le nombre de jobs diminue

Le parti libéral fédéral a failli perdre le pouvoir en 1972 à cause de ses prétendues largesses envers les chômeurs. La leçon a porté. Le dernier budget du gouvernement s'en prend aux chômeurs pour n'épargner qu'un maigre \$200 millions sur un déficit appréhendé de \$4.5 milliards. Mais électoralement le geste est "bon". Au point que le parti de l'opposition a félicité le gouvernement. Le parti conservateur voit dans cette mesure, un geste de saine administration. Quant aux chômeurs, ils sont encore minoritaires et surtout, ils sont sans voix. L'opinion largement répandue par l'idéologie dominante veut que les chômeurs soient trop bien traités et ne veulent pas se trouver de job. On dit presque, que si les chômeurs "voulaient" travailler, il n'y aurait plus de chômage.

Au moment où le ministre des finances M. Mc-Donald déposait son budget, Statistique-Canada déclarait 56,300 emplois vacants au Canada contre... 750,000 chômeurs. Aujourd'hui, deuxième trimestre de l'année, les postes vacants, toujours selon la même source très officielle, ont baissé de 22 pour cent. Ils ont passé de 56,300 à 44,100. Quant au nombre de chômeurs, il est sensiblement le même.

Chez les cols blancs, la baisse est de 7,200 (25%). Chez les cols bleus, elle est de 5,000 (17%). Chez les employés de bureau, il y a 6,900 emplois de moins que lors du dernier trimestre.

Le nombre d'emploi diminue. Le chômage se maintient. L'inflation aussi. Le gouvernement serre d'avance la vis aux chômeurs.

Les syndiqués de Sept-Iles **NON** au maraudage

Les syndiqués de Sept-Iles, réunis en congrès à la fin du mois dernier, se sont prononcés contre le maraudage. Ils ont pris position dans les termes suivants:

“Le conseil central de Sept-Iles considère que l’argent des travailleurs ne devra plus servir au maraudage inter-syndical aussi longtemps que le 60 pour cent des travailleurs québécois non organisés ne seront pas syndiqués.

“L’objectif commun des travailleurs québécois est la prise du pouvoir pour le contrôle de nos choses. Nous sommes forcés de constater que le maraudage a contribué à faire perdre de vue cet objectif commun de la classe ouvrière en installant la concurrence parmi nous.”

Assez c’est assez dit le gouvernement **Trop c’est trop** répondent les travailleurs

Un Québécois sur dix reçoit de l’aide sociale. Il y a plus de 750,000 chômeurs au Canada, un quart de million au Québec. En décembre dernier, le fédéral a adopté une loi qui permet à la caisse d’assurance-chômage d’épargner 550 millions de dollars par année. Il se propose de modifier de nouveau la loi pour épargner un 200 millions supplémentaire. Pour endiguer l’inflation qu’il a encouragé, le gouvernement propose des mesures qui provoquent le chômage. Comme si cela ne suffisait pas, les capitalistes, par la voix de leur

parlement, ordonnent un gel des salaires. L’écart entre riches et pauvres s’agrandit. Le pouvoir d’achat des travailleurs diminue même si son salaire est en moyenne plus élevé qu’il y a quelques années. Quant au monde de la finance, il se porte bien, très bien, même.

Devant cela, les travailleurs disent: “Trop c’est trop”. Même si les capitalistes trouvent la classe ouvrière bien turbulente et aimeraient continuer de s’enrichir sans se faire déranger.

Voilà quelques éléments que le président sortant de la CSN, Marcel Pepin, développe dans le rapport qu’il soumettra au congrès, à la fin de ce mois.

Au chapitre des droits reconnus des travailleurs, il en cerné deux: le droit de grève et le droit d’association, pour démontrer en fait qu’ils n’existent pas.

“Le droit d’association, écrit Marcel Pepin, est reconnu dans les lois depuis au-delà de cent ans. C’est sûrement une grande nouvelle pour de nombreux travailleurs qui ont été congédiés et matraqués pour avoir voulu l’exercer. Quant au droit de grève, il existe depuis 1872. Mais depuis ce temps, les différents gouvernements ne se privent pas pour adopter des lois qui tentent de le restreindre à sa plus simple expression, sinon à son inexistence.”

L’unité inter-syndicale

Abordant la question de l’unité entre les centrales, le président sortant écrit: “La question de l’unité, même une unité organique, doit être abordée avec le sentiment qu’il faut lui donner un fondement précis, un contenu articulé. J’estime qu’actuellement, ceux qui ont à peu près la même philosophie, les mêmes préoccupations, pourraient entreprendre des discussions pour explorer les avenues possibles. Cela se fera sous peu avec la CEQ.

“Plusieurs prises de position conjointes ont pu être réalisées. Dans les régions, les liens se développent et cet effort d’unité dans l’action est loin d’être négligeable et devrait s’accroître.”

Le Travail
publié par la CSN
produit par le service
de l’information

Coordonnateur: Pierre Julien

1001 rue Saint-Denis
Montréal
842-3181

Lithographie par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

Vol. 51
no. 5



Avant la première loi des accidents du travail

Le travailleur devant son patron est comme le débiteur face à son créancier

Dans la précédente série d’articles, nous avons tenté de cerner le cadre idéologique dans lequel a évolué le mouvement ouvrier à partir de la fin du 19^{ème} siècle jusqu’au début des années 20. Nous pouvons maintenant passer à un niveau plus concret: les combats qu’a livrés la classe ouvrière pour obtenir des législations du travail un peu moins indécentes. On verra qu’il y a un long chemin entre la première législation concernant les accidents du travail en 1909, et la simple reconnaissance par l’état de cette maladie industrielle nommée “amiantose”, en 1975.

Avant 1909, les travailleurs victimes d’un accident de travail ou leurs héritiers, ne pouvaient miser sur aucune législation. Le Code Civil en vigueur depuis 1866 constituait le seul instrument de recours accessible. Or, la tradition juridique la mieux établie sur la jurisprudence, obligeait les travailleurs, à être vis-à-vis de leurs patrons, comme un créancier vis-à-vis de son débiteur. Autrement dit, à la suite d’un accident de travail, la victime, ou ses proches, devait prouver devant les tribunaux qu’il y avait eu faute ou négligence de la part du patron. Ces règles juridiques représentaient des inconvénients majeurs pour les travailleurs, parce qu’elles leur laissaient le fardeau de la preuve, exigeaient un temps et des moyens financiers considé-

rables pour obtenir réparation et ne permettaient aucun remède immédiat aux préjudices causés par l’accident. Par ailleurs, dans le cas où le travailleur réussissait à faire la preuve de la faute, les règles du droit civil devenaient drôlement onéreuses pour les capitalistes qui se voyaient obligés d’indemniser le travailleur ou sa famille pour la totalité du dommage subi. Ces dommages atteignaient donc facilement des sommes astronomiques.

Pas de plafond

Somme toute, la preuve était difficile à faire, mais si jamais elle était faite, elle pouvait signifier pour ces patrons, des montants considérables à verser en indemnités puisque ces dernières, une fois accordées, n’avaient pas de plafond.

D’autant plus que, à partir de 1895 environ, avec le développement de la théorie juridique européenne, certains articles du Code Civil, réinterprétés dans le nouveau contexte de l’industrialisation, commençaient à embarrasser les patrons et à fournir des armes juridiques nouvelles aux procureurs des travailleurs accidentés. Par exemple, les patrons qui détenaient la propriété privée des moyens de production pouvaient devenir soudainement menacés par une nouvelle interprétation de l’article 1054 du Code Civil. Cet article stipulait que “toute personne est responsable, non seulement des dommages causés par sa faute, mais encore de ceux causés par la chose dont on a la garde”.

La faute du patron

En effet, certains juristes pouvaient alors argumenter de la façon suivante: “le patron, ayant la garde des instruments dont l’ouvrier se sert dans l’usine, devra supporter les dommages que ces instruments causent. L’accident fait présumer la faute du patron. Le patron n’échappera à la res-

ponsabilité qu’en détruisant cette présomption. Et il la détruira s’il établit la faute ou la négligence de l’ouvrier.”

Or, un tel type d’argumentation était de plus en plus utilisé devant les tribunaux civils du Québec au tournant du siècle. Il est facile d’imaginer les peurs qu’il pouvait alimenter chez les patrons, alors que le Code Civil ne fixait aucune limite aux indemnités versées à la suite d’accidents de travail.

Les statistiques révélaient que “60% des accidents du travail étaient causés par un fait inconnu, fortuit ou de force majeure; 12% par la faute du patron; 20% par celle de l’ouvrier”. Dans un tel contexte, est-il difficile de concevoir pourquoi, au début du XX^e siècle, les capitalistes avaient autant d’intérêt que les travailleurs à exiger une loi des accidents du travail?

N’était-ce pas au moment où les règles du jeu du Code Civil risquaient de jouer de plus en plus en leur défaveur?

Suite dans la prochaine édition
Sources: Les politiques sociales et les travailleurs de Michel Pelletier et Yves Vaillancourt

Thetford

Président demandé

Les syndiqués de Thetford, réunis en congrès au début du mois n'ont pas réussi à trouver un remplaçant à la présidente sortante du Conseil central, Suzanne Roy. Cette dernière, pour des raisons personnelles, a refusé de solliciter un autre mandat. De plus, le poste de secrétaire et un poste de directeur sont toujours vacants. Ces trois postes devraient normalement être comblés lors d'une prochaine assemblée du conseil central.

Ce congrès, d'une durée de trois jours, a décidé de modifier les structures du conseil central et de ses comités afin d'y faire participer un plus grand nombre de travailleurs.

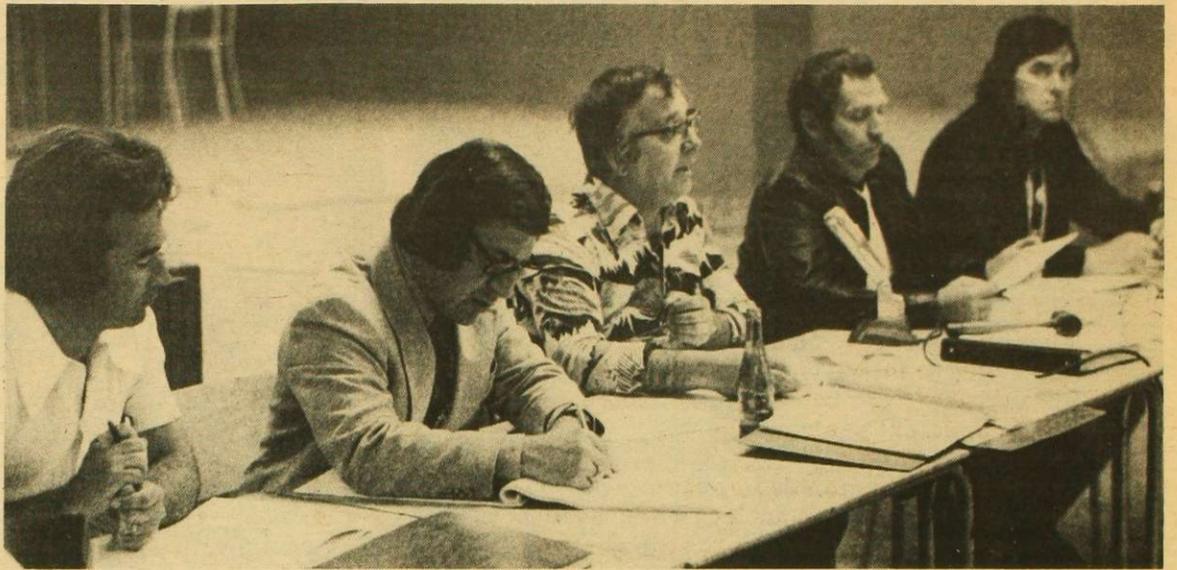
Le congrès a aussi décidé d'acheter du matériel d'imprimerie qu'il mettra à la disposition des syndicats affiliés au conseil central afin de développer les services de l'information, de l'éducation et de l'action politique.

L'avalanche de lock-out Un complot des boss?

La compagnie Davie Shipbuilding de Lauzon fait mine de négocier. Elle présente au comité syndical de négociation ses contre-propositions "finales". Avant même que le comité de négociations convoque les 2,000 membres du syndicat, clac, la compagnie met la clé dans la porte: 2,000 travailleurs le pavé. Pourquoi un geste aussi odieux?

Les compagnies ont un flair qui ne trompe pas. Davie Ship sentait, à juste titre, que les gars étaient bien organisés et que, solidaires, ils faisaient bloc derrière leur comité de négociations. Ils utilisaient à merveille cette arme que les travailleurs du secteur public manient si bien: le harcèlement. Devant cette arme si efficace, Davie Shipbuilding a décidé de jouer dur même s'il lui faut endosser l'odieux d'un lock-out.

Elle présume sans doute que l'odieux est plus facile à supporter quand on est plusieurs à l'endosser. En effet, ce lock-out rejoint ceux imposés par Sidbec de Contre-cœur (3,000 travailleurs) Celanese de Drummondville (1,400 travailleurs) Celanese de Sorel (650 travailleurs) Carrière Lagacé de Laval (170 travailleurs) Grandview industries



Les membres du comité de négociation du syndicat de la Davie Ship (dont le président Clément Fleury, au centre) n'ont pas eu le temps de convoquer l'assemblée générale. Soulignons qu'en dépit du fait

que 180 travailleurs sont atteints de sidérose, la compagnie sape le travail du comité de sécurité-santé.

Photo: Clément Gaumont

(une cinquantaine de travailleurs) Alcan à Arvida (mi-lock-out mi-grèves) Bref on arrive à plus de 8,000 travailleurs dans la rue par la volonté des compagnies.

Même langage

D'où vient cette avalanche de lock-out? Les compagnies se seraient-elles donné le mot? On peut le supposer. Car lorsqu'on interroge les directeurs de compagnies, ils tiennent à peu près tous le même langage, langage qui ressemble fort à celui de Ghislain Dufour, vice-prési-

dent de Conseil du patronat: "Il ne s'agit pas nécessairement d'un durcissement ou d'un complot **MAIS** les cadres considèrent que le lock-out est peut-être la seule façon pour l'employeur de se faire respecter. S'il faut fermer les portes, on fermera les portes. On va jouer la "game" et montrer aux syndiqués que tout ne leur est pas permis."

Rappelons qu'à l'automne dernier, le conseil du patronat a réuni en table ronde plus d'une centaine de cadres

importants de grosses entreprises privées. Ils en seraient venus à un consensus sur le point suivant: le seul moyen d'éviter une situation aussi pourrie que celle prévalant actuellement dans le secteur public est de se servir de toutes les armes permises par la loi y compris l'usage plus fréquent du lock-out.

Harcèlement égale lock-out. Ca fait un à un. C'est à nous que revient l'initiative de porter le prochain coup.

Un nouveau défenseur des droits humains: Kissinger

La Commission inter-américaine sur les droits de l'homme vient de soumettre un rapport accablant concernant l'attitude de la junte militaire chilienne face aux droits de la personne. Ce rapport a été présenté à l'assemblée générale annuelle de l'Organisation des états américains (OEA) qui siège présentement à ... Santiago du Chili.

Tout le monde sait que le gouvernement fasciste du général Pinochet arrête, met au secret, torture les gens dont les idées ne coïncident pas exactement avec celles de la junte. Le rapport de la Commission n'est qu'une preuve supplémentaire de cet état de fait connu. Mais sa force rési-

de dans la foule de détails et de précisions qu'il apporte. "A n'importe quel moment, dit le rapport, les agents de la direction nationale d'intelligence (Dina) peuvent pénétrer dans les maisons, terroriser ses habitants et les emmener sans ordre judiciaire. 7,500 détenus politiques subsistent en prison dans les pires conditions de vie. Beaucoup sont malades et leur état s'aggrave à la suite des traitements physiques et psychiques inhumains qu'ils doivent supporter. Plusieurs sont mis au secret et leurs familles ne savent pas dans quelle partie du pays ils sont internés".

Les éléments et les preu-

ves du rapport sont d'une solidité telle que le chef de la diplomatie américaine M. Henry Kissinger a été forcé de prendre position sur l'attitude inhumaine de la junte. Et il l'a fait avec une dureté qui a étonné tous les observateurs. "L'état des droits de l'homme au Chili, a-t-il dit en substance est tel qu'il porte un dur coup aux relations des Etats-Unis avec ce pays. Et cette attitude demeurera aussi longtemps que la situation des droits de l'homme ne s'améliorera pas."

... attention aux dollars

Selon les observateurs de la conférence de l'OEA, M. Kissinger, "tout en voulant faire impression

sur l'opinion publique américaine, a également tenu à exercer des pressions sur la junte militaire chilienne en vue du retour graduel aux libertés fondamentales."

Le cœur du chef de la diplomatie américaine saigne lorsque les libertés sont bafouées. Cinq pays présents à la conférence l'ont pris par les cornes et ont proposé "que le Chili prenne les mesures qui s'imposent pour corriger la situation relative aux droits de l'homme; que la commission inter-américaine sur les droits de l'homme soit chargée de surveiller la junte à cet effet et qu'elle soumette un rapport à la

prochaine conférence de l'OEA l'an prochain."

M. Kissinger a raté l'occasion d'aller au-delà de ses paroles de défenseur des droits humains: il s'est abstenu de voter sur la résolution.

Il est revenu rapidement sur terre. Il pensait sur prêts-que la Banque inter-américaine de développement et la Banque mondiale ont accordés au Chili. Il pensait à la Noranda et à toutes les autres compagnies des pays "amis" des Américains qui investissent au Chili. On ne peut à la fois penser à la réalité, celle du capital, et penser aux droits de la personne humaine.

Dans son propre intérêt

Le conseil municipal de Drummondville appuie les lock-outés de Celanese

Celanese
Profits nets:
\$95 millions

En 1969, le revenu moyen à Drummondville était de 26% inférieur à la moyenne canadienne. En 1970 il était de 30.6%.

* *

Le pattern des salaires et des conventions collectives en général dans la région de Drummondville est établi par Celanese. Ce que Celanese n'accorde pas, les autres compagnies l'accordent difficilement.

* * *

Ce pattern est le suivant: les cols bleus de cette compagnie gagnent en moyenne \$3.29 brut pour 37 heures ½. Les cols blancs (employés de bureau, techniciens en laboratoire etc.) gagnent en moyenne \$3.32 pour 40 heures. Soit \$129 et \$132 brut par semaine.

* *

Ca prend 15 ans d'ancienneté pour avoir droit à trois semaines de vacance. C'est le patron qui décide d'une façon unilatérale quand doit être prise cette troisième semaine de vacance. De toutes façons, les salaires sont tellement bas que la plupart des employés préfèrent travailler cette troisième semaine.

* * *

Les travailleurs de Celanese des usines d'Ontario et d'Alberta reçoivent actuellement entre \$2,000 et \$3,000 de plus que ceux des usines du Québec (Drummondville, Sorel et Coaticook).

* *

Un opérateur sénior, poste le mieux payé à Sorel, reçoit \$4.20 depuis le premier juillet 1974. A Millhaven en Ontario, le poste le mieux rémunéré en tissage obtient en janvier 75, \$5.76, soit \$1.56 l'heure de plus qu'à Sorel. C'est-à-dire \$60 de plus par semaine, \$3,000 de plus par année (en 1975 seulement). Et depuis janvier 76, le salaire du technicien en tissage en Ontario est de \$6.56.

* * *

Dans son rapport d'il y a deux ans, Celanese annonçait un programme d'expansion de \$60 millions. De cette somme à peine \$14 millions sont destinés aux usines québécoises, dont \$4.7 millions à Drummondville et 9 millions à Sorel. Mais on prévoit \$40 millions à Millhaven (Ontario) et de \$7. à \$10 millions en Alberta.

* *

Quand on connaît les salaires payés à Millhaven on ne peut affirmer que ce sont les bas salaires qui attirent les investissements en Ontario. Car alors, c'est Drummondville et Sorel qui auraient dû bénéficier du paquet.

* * *

Avec 13% de sa main d'oeuvre, l'usine de Sorel fournit 20% de tous les revenus de la Celanese.

* *

Les profits nets de la compagnie s'établissaient à 95 millions de dollars en 1974. Son chiffre d'affaire: \$993 millions.



Ils sont venus de presque tous les coins du Québec. Ils étaient plus de 3,000 à appuyer les travailleurs de la Celanese en lock-out depuis le 28 avril.

Photo: Louise Gendron

C'est d'abord pour des raisons de "justice sociale élémentaire", (dit-il!) que le conseil municipal de Drummondville a donné son appui unanime aux 1,400 travailleurs de la Celanese qui sont en lock-out depuis le 28 avril. En plus de dénoncer l'attitude de la compagnie avec la dernière vigueur, le conseil municipal a demandé aux diverses organisations de la ville d'aider les grévistes. Il a décidé aussi de ne pas sévir contre les lock-outés dont les comptes de taxes sont en retard.

Le conseil municipal et le clergé de Drummondville se sont réjouis de l'appui des quelque 3,000 travailleurs du Québec qui sont venus manifester devant la compagnie le premier juin dernier.

Comment se fait-il que le conseil municipal de Drummondville soit si "au boutte"? Serait-il composé de travailleurs? Pourtant, non. Il est principalement formé de petites élites locales comme dans la plupart des villes québécoises.

Comment expliquer que le conseil municipal de Pierreville, près de Sorel, met lui, tout en oeuvre pour casser le syndicat de l'usine de camions à incendie? (voir la dernière édition du TRAVAIL) Ce conseil a recommandé aux marchands de ne pas faire crédit aux grévistes. Il n'a pas de pitié pour ceux d'entr'eux qui ont des arrérages de taxes. Il n'hésite pas à faire venir la Sûreté du Québec pour enfoncer les lignes de piquetage, pour faire entrer des scabs.

Simple question d'intérêt

Comment se fait-il que dans la même province on rencontre un conseil municipal proche des travailleurs et un autre qui ne recule devant rien pour les écraser? L'explication est simple: l'usine de camions à incendie de Pierreville appartient au maire et à son frère, lequel est... échevin. Il s'agit de petite politique locale.

Le conseil de Drummondville, lui, a affaire à des bandits internationaux qui exploitent des milliers de travailleurs dans 19 pays. Celanese sous-payé 1,400 personnes dans la seule ville de Drummondville. Cela a des conséquences sur l'ensemble de l'économie régionale, laquelle est de 30.6% inférieure à la moyenne de l'économie nationale. Et si le conseil municipal demande à Celanese et aux autres multinationales de la région de payer des salaires décents à leurs employés, c'est qu'il a l'impression, comme le soulignait un échevin, d'administrer une ville d'assistés sociaux. Une étude effectuée par ce conseil révèle que le revenu moyen dans les deux plus importantes paroisses de la ville est de \$5,100. Cela donne une idée de la pauvreté de plusieurs quand on sait que des professionnels, des marchands et des hommes d'affaires habitent aussi ces paroisses.

Donc, le conseil municipal a intérêt à appuyer les lock-outés de Celanese pour des "raisons de justice sociale élémentaire". Mais s'il le fait avec une telle résolution, c'est d'abord parce que la solidarité des travailleurs de Celanese est évidente. C'est elle qui aura raison de la puissante multinationale.